

Fiche de Données de Sécurité

Produit : **Mehltaumittel**
Selon le Règlement CE N° 1907/2006
Page 1 de 11
Date de mise à jour : 10/11/2009
Version : 2009-01

Référence : FDS_458

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION, DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Mehltaumittel

Nom du produit :

K+S France SAS
Zone Industrielle
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
Tel: 03 81 40 25 25

Fournisseur :

Renseignements en cas d'urgence:

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)
info@ks-france.com

Contact FDS :

Utilisation : Fongicide.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement européen : Cette préparation est réglementée selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes.

Indications de risque pour
l'homme et
l'environnement :

Inflammable.
Irritant pour la peau.
Risque de lésions oculaires graves.
Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS *

Caractéristique chimique :
Produit phytosanitaire, fongicide, concentré émulsionnable (EC)

Composants dangereux :
Nom Chimique : Dodémorphe-acétate
No.-CAS : 31717-87-0
No.-EINECS : 250-778-2
Symbole(s) : C – Corrosif / N – Dangereux pour l'environnement
Phrase(s) de risque : R63 – R34 – R41 – R43 – R50/53
Concentration [%] : 40 % poids/poids

Nom Chimique : Oleylamide éthoxylé
No.-CAS : 26027-37-2
No.-EINECS : -
Symbole(s) : Xi – Irritant
Phrase(s) de risque : R38
Concentration [%] : >= 15 % et <= 17 % poids/poids

Fiche de Données de Sécurité

Produit : **Mehltaumittel**
Selon le Règlement CE N° 1907/2006
Page 2 de 11
Date de mise à jour : 10/11/2009
Version : 2009-01

Référence : FDS_458

Nom Chimique : Alkylphénol éthoxylé
No.-CAS : 39342-50-2
No.-EINECS : -
Symbole(s) : Xi - Irritant
Phrase(s) de risque : R36/38, R51
Concentration [%] : >= 4,8 % - <= 5,8 % poids/poids

Nom Chimique : xylène
No.-CAS : 1330-20-7
No.-EINECS : 215-535-7
No.-Index : 601-022-00-9
Symbole(s) : Xn - Nocif
Phrase(s) de risque : R10 – R20/21 – R38
Concentration [%] : >= 36,5 % et <= 40 % poids/poids

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16.

4. PREMIERS SECOURS

Indications générales : Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaises : Consulter un médecin. Présenter l'emballage, l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité au médecin.

Inhalation : Repos, air frais, secours médical.

Contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Ingestion : Se rincer aussitôt la bouche et boire de l'eau abondamment, éviter de faire vomir, secours médical.
Ne jamais faire vomir ou faire avaler quelque chose par la bouche, si la personne blessée est inconsciente ou souffre de crampes.

Indications pour le médecin : Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

Fiche de Données de Sécurité

Produit : **Mehltaumittel**
Selon le Règlement CE N° 1907/2006
Page 3 de 11
Date de mise à jour : 10/11/2009
Version : 2009-01

Référence : FDS_458

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Mousse, extincteur à poudre, dioxyde de carbone, eau pulvérisée.
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : -
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Monoxyde de carbone, oxydes d'azote
Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.
- Equipements spéciaux pour la protection des intervenants : Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.
- Information supplémentaire : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Oter immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.
- Méthode de nettoyage : Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).
Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.
Procéder au nettoyage en portant un appareil de protection respiratoire. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

Fiche de Données de Sécurité

Produit : **Mehltaumittel**
Selon le Règlement CE N° 1907/2006
Page 4 de 11
Date de mise à jour : 10/11/2009
Version : 2009-01

Référence : FDS_458

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation :** Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail.
- Protection contre l'incendie et l'explosion :** La substance/le produit est inflammable. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs.
- Stockage :** Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux. Séparer des acides.
Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil. Protéger de l'humidité. Stocker à l'abri du gel.
- Stabilité de stockage:**
Durée de stockage: 48 Mois
- Protéger des températures inférieures à : 0 °C
Le produit peut cristalliser en dessous de la température limite.
Protéger des températures supérieures à : 50 °C
Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE *

- Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail :** La valeur limite d'exposition professionnelle correspondante doit être respectée (France).
- 1330-20-7: xylène
- Effets sur la peau (VLEP – INRS (FR))**
La substance peut être absorbée à travers la peau.
- VME 221 mg/m³ ; 50 ppm (VLEP – INRS (FR))
Juridiquement contraignant
- VLE (FR) 442 mg/m³ ; 100 ppm (VLEP – INRS (FR))
Juridiquement contraignant
- Equipement de protection individuelle :**
- Protection respiratoire :** Protection respiratoire en cas de dégagement de gaz/de vapeurs. Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre à gaz pour gaz/vapeurs de composés organiques (point d'ébullition > 65 °C, p.ex. EN 14387 type A).

Fiche de Données de Sécurité

Produit : **Mehltaumittel**

Selon le Règlement CE N° 1907/2006

Page 5 de 11

Date de mise à jour : 10/11/2009

Version : 2009-01

Référence : FDS_458

Protection des mains :	Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.
Protection des yeux :	Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166).
Vêtements de protection :	Choisir le moyen de protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).
Mesures générales de protection et d'hygiène :	Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Fiche de Données de Sécurité

Produit : **Mehltaumittel**
Selon le Règlement CE N° 1907/2006
Page 6 de 11
Date de mise à jour : 10/11/2009
Version : 2009-01

Référence : FDS_458

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES *

Etat physique:	Liquide.
Couleur :	Jaune brun à orange.
Odeur :	Faible odeur caractéristique, d'acide acétique.
Valeurs du pH :	Non applicable, de faible solubilité. Environ 5,1 – 5,3 (10 g/L, 23°C) Environ 5,8 – 6,0 (0,02 g/L, 23°C)
Température de cristallisation :	Env. -3°C
Intervalle d'ébullition :	Données relative au xylène (solvant) 137 – 140°C (1,013 hPa) – Données bibliographiques.
Point d'éclair :	37,2°C (Directive 92/69/CEE, A.9)
Température d'auto-inflammation :	305 °C
Auto-inflammabilité :	Température : 328°C – Pression : 735 – 738 mmHg – (Méthode : Directive 92/69/CEE, A.15)
Risque d'explosion :	Compte tenu de sa structure, le produit est classé comme non explosible.
Propriétés comburantes :	Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant.
Pression de vapeur :	10 mbar (20 °C) 60 mbar (50 °C)
Densité :	Env. 0,946 g/cm ³ (20°C) Env. 0,969 g/cm ³ (22°C) – (Directive 92/69/CEE, A.3) Env. 0,951 g/cm ³ (38,3°C) – (Directive 92/69/CEE, A.3)
Densité relative :	Env. 0,969 g/cm ³ (22°C) – (Directive 84/449/CEE, A.3) Env. 0,951 g/cm ³ (38,3°C) – (Directive 92/69/CEE, A.3)
Densité apparente :	Ne s'applique pas.
Solubilité dans l'eau :	Emulsifiable.
Coefficient de partage n-octanol/eau (log/Pow) :	Non applicable.
Tension superficielle :	26 mN/m (20°C ; 0,2%) – (Méthode : Directive 92/69/CEE, A.5) 25,7 mN/m (20°C ; 0,3%) – (Méthode : Directive 92/69/CEE, A.5) 25,4 mN/m (20°C ; 100%) – (Méthode : Directive 92/69/CEE, A.5)
Viscosité dynamique :	Env. 4 mPa.s (20 °C) 19,53 mPa.s (20 °C) – (OCDE 114) 8,76 mPa.s (40 °C) – (OCDE 114)
Viscosité cinématique :	20,15 mm ² /s (20 °C) – (OCDE 114) 9,21 mm ² /s (40 °C) – (OCDE 114)

Fiche de Données de Sécurité

Produit : **Mehltaumittel**
Selon le Règlement CE N° 1907/2006
Page 7 de 11
Date de mise à jour : 10/11/2009
Version : 2009-01

Référence : FDS_458

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Décomposition thermique : Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
- Matières à éviter : Acides
- Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
- Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
- Autre information : -

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES *

- Toxicité aiguë : Données expérimentales/calculées :
- DL₅₀ rat (par voie orale): > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 423 de l'OCDE)
- CL₅₀ rat (par inhalation): environ 5,5 mg/L 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE) – Test réalisé avec un aérosol.
- DL₅₀ rat (par voie cutanée): > 4.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)
- Irritation : Données expérimentales/calculées :
- Corrosion/irritation de la peau lapin : Irritant. (Ligne directrice 404 de l'OCDE)
Lésions oculaires graves / irritation lapin : Risque de lésions oculaires graves. (Ligne directrice 405 de l'OCDE)
- Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau : Données expérimentales/calculées :
- Essai de maximalisation sur le cochon d'Inde cobaye : N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux. (Ligne directrice 406 de l'OCDE).
Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.
- Mutagenicité des cellules germinales : Données relatives à : Dodémorphe-acétate
- Autres informations sur la toxicité : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé. Le produit n'a pas été testé. Les informations toxicologiques proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

Fiche de Données de Sécurité

Produit : **Mehltaumittel**
Selon le Règlement CE N° 1907/2006
Page 8 de 11
Date de mise à jour : 10/11/2009
Version : 2009-01

Référence : FDS_458

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES *

Ecotoxicité :

Toxicité vis-à-vis des poissons : CL₅₀ (96 h) 10,3 mg/L, *Oncorhynchus mykiss* (OCDE 203 ; ISO 7346 ; 92/69/CEE, C.1, Ecoulement).

Invertébrés aquatiques : CE₅₀ (48 h) 14,14 mg/L, *Daphnia magna* (Directive 92/69/CEE, C.2, statique).

Plantes aquatiques : CE₅₀, (72 h) 8,6 mg/L (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata* (Directive 92/69/CEE, C.3, statique).
CE₅₀, (96 h) 12,7 mg/L (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata* (Directive 92/69/CEE, C.3, statique).

Microorganismes/Effet sur la boue activée : CE₅₀, (3 h) 90,4 mg/L, boue activée, ménagère, adaptée (Ligne directrice 209 de l'OCDE, statique).

Données relatives à : Dodémorphe-acétate

Toxicité vis-à-vis des poissons :

CL₅₀ (96 h) 2,2 mg/L, *Oncorhynchus mykiss* (Ligne directrice 203 de l'OCDE).

La CL₅₀ est supérieure à la limite de solubilité.

Données relatives à : Dodémorphe-acétate

Invertébrés aquatiques :

CE₅₀ (48 h) 1,8 mg/L, *Daphnia magna* (Ligne directrice 202 de l'OCDE, 1^{ère} partie).

Le test a été réalisé à une concentration supérieure à la solubilité maximale.

Données relatives à : Dodémorphe-acétate

Plantes aquatiques :

CE₅₀ (72 h) 1,1 mg/L (taux de croissance), *Selenastrum capricornutum* (Ligne directrice 221 de l'OCDE).

Persistance et dégradabilité :

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O) :

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

Données sur l'élimination :

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

Indications complémentaires:

Autres informations sur l'écotoxicité :

Les données relatives à l'écologie se rapportent à la matière active. Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit : Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.




Emballages souillés: Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

Fiche de Données de Sécurité

Produit : **Mehltaumittel**
 Selon le Règlement CE N° 1907/2006
 Page 9 de 11
 Date de mise à jour : 10/11/2009
 Version : 2009-01

Référence : FDS_458

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
Numéro ONU	1993	1993	1993
Désignation officielle de transport	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (contient: XYLÈNE, ACETATE DE DODEMORPHE)	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (contains XYLENE, DODEMORPH ACETATE)	
Classe	3	3	3
Groupe Emballage	III	III	III
Etiquette(s) de Danger	N°3 : 	N°3 : 	N°3 : 
Marquage colis	UN 1993	UN 1993 FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (contains XYLENE, DODEMORPH ACETATE)	

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES *

Etiquetage selon les

Directives CE :

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

Composant(s) déterminant le danger pour l'étiquetage : Dodémorphe-acétate, XYLENE

Classement de la Préparation :

Classé.

Le produit contient : Dodémorphe-acétate. Peut déclencher des réactions allergiques.

Symbole (s) :

Xn – Nocif.

N – Dangereux pour l'environnement.

Phrase(s) de risque :

R63 – Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

R10 – Inflammable.

R38 – Irritant pour la peau.

R41 – Risque de lésions oculaires graves.

R65 – Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R51/53 – Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) de sécurité :

S2 – Conserver hors de portée des enfants.

S13 – Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

S20/21 – Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

S26 – En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S35 – Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

S36/37/39 – Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de

Fiche de Données de Sécurité

Produit : **Mehltaumittel**
Selon le Règlement CE N° 1907/2006
Page 10 de 11
Date de mise à jour : 10/11/2009
Version : 2009-01

Référence : FDS_458

protection des yeux/du visage.
S46 – En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S57 – Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
S62 – En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Législation nationale (France) :

Classification établie par le Comité d'Homologation des produits antiparasitaires à usage agricole (France) :

Classement de la Préparation :

Classé.

Symbole (s) :

Xi Irritant.

Phrase(s) de risque :

R10 – Inflammable.
R38 – Irritant pour la peau.
R41 – Risque de lésions oculaires graves.
AQUA Dangereux pour les organismes aquatiques.

Phrase(s) de sécurité :

S2 – Conserver hors de portée des enfants.
S20/21 – Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S24/25 – Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S28 – Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec ... (produits appropriés à indiquer par le fabricant).
S46 – En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Rubrique ICPE :

1173, 1432

Autres informations réglementaires :

Pour un usage professionnel, conformément à l'Arrêté du 12 septembre 2006, en matière de protection des travailleurs, les délais de ré-entrée suivants sur les parcelles traitées sont recommandés :

- Cultures à l'extérieur de locaux : délai minimum de 6 heures après la fin de la pulvérisation
- Cultures à l'intérieur des locaux : délai minimum de 8 heures après la fin de la pulvérisation et après ventilation des locaux
- Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R36, R41, R38 : délai minimum de 24 heures après la fin de la pulvérisation
- Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R42, R43 : délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation.

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 : 4bis, 84

Délai de rentrée dans la culture pour les travailleurs après traitement de 24 heures.

Fiche de Données de Sécurité

Produit : **Mehltaumittel**
Selon le Règlement CE N° 1907/2006
Page 11 de 11
Date de mise à jour : 10/11/2009
Version : 2009-01

Référence : FDS_458

16. AUTRES INFORMATIONS *

Phrases R des dangers
mentionnés aux chapitres
2 et 3 :

R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R34 Provoque des brûlures.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R38 Irritant pour la peau.
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R51 Toxique pour les organismes aquatiques.
R10 Inflammable.
R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

Origine : Cette fiche a été réalisée sur la base des informations fournies et mises à jour par le fabricant.

AMM n° 7100057 - MEHLTAUMITTEL

Les modifications sont signalées par la présence du symbole « * »

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FDdHs.doc